

## Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 04 octobre 2022

Délibération n°DE\_2022\_10\_005

Nombre de délégués : 24 Quorum : 13 Votants : 13 dont 2 suppléants	RF Préfecture de la Meuse
	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/10/2022 055-200088961-20221004-DE_2022_10_005-DE

*L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 septembre 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

### **7.1 - Ajout de crédits budgétaires pour l'achat de matériel informatique**

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Le budget primitif 2022, adopté le 23 mars dernier, fait état de 19 000 € de dépenses au chapitre 21 de la section investissements concernant l'acquisition de matériel informatique et de mobilier nécessaires au bon déroulement de la mission de médiation portée par les conseillers numérique.

En raison d'un réajustement des besoins afin de pouvoir organiser des ateliers collectifs auprès de groupes plus importants, il a été décidé de commander plus de matériel que prévu en début d'année. La ligne budgétaire sus visée se retrouve donc aujourd'hui sous-alimentée. Afin de régler les factures, il convient de pouvoir l'abonder à hauteur de 11 820,27 € en dépenses qui seront couvertes par une subvention appelée auprès de l'ANCT et du FCTVA, sans contribution supplémentaire des EPCI.

Pour mettre en œuvre cette décision modificative, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'abondement de crédits au chapitre 21 de la section investissements à hauteur de 11 820,27 € pour l'exercice budgétaire 2022,
- compenser ces dépenses à l'équilibre par des recettes de l'ANCT et de FCTVA,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision et à régler les factures correspondantes."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** l'abondement de crédits au chapitre 21 de la section investissements à hauteur de 11 820,27 € pour l'exercice budgétaire 2022,

**COMPENSE** ces dépenses à l'équilibre par des recettes de l'ANCT et de FCTVA,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision et à régler les factures correspondantes.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY